



## Assemblée générale

Distr.: Limitée  
9 septembre 2003

Français  
Original: Anglais

---

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Groupe de travail IV (Commerce électronique)  
Quarante-deuxième session  
Vienne, 17-21 novembre 2003

### **Aspects juridiques du commerce électronique**

### **Contrats électroniques: dispositions pour un projet de convention**

### **Commentaires de la Chambre de commerce internationale**

#### **Note du Secrétariat**

Le Secrétariat a reçu les commentaires d'un groupe de travail mis en place par la Chambre de commerce internationale concernant l'examen par le Groupe de travail de la CNUDCI d'un éventuel nouvel instrument international sur les contrats électroniques. On trouvera en annexe à la présente note une traduction du texte de ces commentaires tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.





**Chambre de commerce internationale**

*L'organisation mondiale des entreprises*

Département des politiques générales et des pratiques commerciales

Commission du droit et des pratiques en matière commerciale  
Commission du commerce électronique, des technologies de  
l'information et des télécommunications

---

## **Groupe de travail sur les contrats électroniques**

### **Les E-terms 2004 de la CCI et la CNUDCI**

#### **1. Introduction**

La Chambre de commerce internationale (CCI) remercie la CNUDCI de l'avoir invité à faire connaître son point de vue sur les propositions actuelles de la Commission concernant le cadre juridique pour la conclusion de contrats électroniques.

À la dernière session du Groupe de travail IV de la CNUDCI, qui s'est tenue à New York du 5 au 9 mai 2003, la CCI a fait savoir à la Commission qu'elle élaborerait un instrument juridique d'autoréglementation fondé sur une évaluation des pratiques et des besoins des entreprises en matière de passation de contrats par voie électronique. La proposition de la CCI est présentée dans un document de l'ONU publié sous la cote A/CN.9/WG.IV/WP.101.

Le présent document décrit brièvement les activités et les progrès réalisés par la CCI depuis la session de mai 2003. Celle-ci se réjouit de pouvoir fournir de plus amples renseignements au Groupe de travail de la CNUDCI à la prochaine session qu'il tiendra à Vienne du 17 au 21 novembre.

#### **2. Groupe de travail de la CCI sur les contrats électroniques**

Afin d'orienter les travaux de manière appropriée, la CCI a créé un groupe de travail sur les contrats électroniques, coprésidé par:

- **M. Charles Debattista** (Royaume-Uni), professeur de droit commercial à l'Université de Southampton et président du Groupe de travail de la CCI sur les Incoterms;
- **M. Christopher Kuner** (Belgique), associé du cabinet Hunton et Williams et président du Groupe de travail de la CCI sur les efforts d'harmonisation au niveau international.

Le Groupe de travail sur les contrats électroniques est composé d'experts venant d'entreprises de toutes tailles, de tous secteurs et de nombreux pays des différentes régions du monde, dont l'Allemagne, le Canada, la Chine, la France, le Mexique, la Suède, la Suisse, la Syrie, le Royaume-Uni et le Venezuela.

**Chambre de commerce internationale**

38, Cours Albert 1<sup>er</sup>, 75008 – Paris, France  
Téléphone +33 1 49 53 28 28 Fax +33 1 49 53 28 59  
Site Web: [www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org) Mél: [icc@iccwbo.org](mailto:icc@iccwbo.org)

8 septembre 2003 JA/ef  
Document 460-22/2



Il est le fruit d'une initiative conjointe de deux commissions de la CCI, à savoir la Commission du droit et des pratiques en matière commerciale et la Commission du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécommunications.

### **3. Les E-terms 2004 de la CCI**

Le Groupe de travail sur les contrats électroniques a commencé à élaborer l'instrument de la Chambre de commerce internationale intitulé E-terms 2004, dont le projet sera distribué aux membres et aux comités nationaux de la CCI dans plus de 130 pays d'ici la fin septembre. Les E-terms 2004 devraient être finalisés et adoptés par le Comité directeur de la CCI dans le courant du premier semestre 2004. Le projet de texte sera présenté plus en détail à la prochaine session du Groupe de travail IV de la CNUDCI, qui se tiendra du 17 au 21 novembre 2003 à Vienne.

Les E-terms 2004 de la CCI seront ciblés et pragmatiques, présenteront des problèmes et des solutions pratiques et tiendront compte des différents besoins des petites et grandes entreprises. Ils seront un instrument facultatif qui ne portera pas atteinte à l'autonomie des parties. Leur champ d'application est fondé sur une évaluation minutieuse des pratiques et des besoins des entreprises de divers secteurs et de différentes tailles. Les E-terms 2004 comprendront des clauses types et un guide.

Les E-terms 2004 ont été accueillis avec beaucoup d'intérêt par la presse et ont fait l'objet de plusieurs articles, notamment dans le *Legal Times* du 21 juillet 2003 ("Clearing up e-contracting issues") et à la une du *Washington Internet Daily* du 25 août 2003 ("Industry Group Urges Self-Regulation of E-Contracts").

La CCI se félicite de pouvoir présenter les E-terms 2004 aux membres du Groupe de travail IV de la CNUDCI en novembre 2003 et se réjouit de travailler avec la Commission sur ces questions si importantes pour le monde des affaires.

### **Contact**

Pour de plus amples informations sur les E-terms 2004, veuillez vous adresser à:

Jonas Astrup, Directeur des politiques  
Commission de la CCI du droit et des pratiques en matière commerciale  
Commission de la CCI des services financiers et de l'assurance  
Mél.: [jonas.astrup@iccwbo.org](mailto:jonas.astrup@iccwbo.org) -- Téléphone: +33 1 49 53 28 26